

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

CELLCOM

Siège Social : 25 Rue de l'Artisanat CHARGUIA 2 ARIANA.

Mesdames, Messieurs les actionnaires de la société CELLCOM sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire **lundi 30 Juin 2025 à 15H00 à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises**, sis aux Berges du Lac, Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport d'activité de l'exercice 2024
- 2- Lecture des rapports du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2024
- 3- Approbation des rapports annuels et des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024
- 4- Affectation du résultat de l'exercice 2024
- 5- Quitus aux Administrateurs
- 6- Paiement de jetons de présence au Conseil d'Administration
- 7- Approbation de conventions dans le cadre de l'article 200 et suivant du CSC
- 8- Nomination du Commissaire aux Comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027
- 9- Nomination d'un administrateur représentant des actionnaires minoritaires.
- 10- Pouvoirs
- 11- Questions diverses.

Tous les documents de l'assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

CELLCOM

SIÈGE SOCIAL: 25 RUE DE L'ARTISANAT CHARGUIA 2 ARIANA.

Projet de résolutions de la société CELLCOM à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 30 juin 2025.

PREMIERE RESOLUTION

APPROBATION DES COMPTES INDIVIDUELS ET CONSOLIDES DE L'EXERCICE 2024

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent sans aucune réserve les états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2024, qui font apparaître les informations suivantes (en DT) :

1- Les comptes individuels :

rubrique	2023	2024
Total du Bilan	26 689 284	32 087 664
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	53 008 758	62 538 041
Résultat de l'exercice	46 155	851626
Total des capitaux propres	5 810 012	6 661 638

2- Les comptes consolidés

Les comptes consolidés du groupe Cellcom composé de « Cellcom » et de ses filiales « Cellcom Retail », « Cellcom Distribution » et « Cellcom International » font apparaître les informations suivantes (en DT) :

Rubrique	2023	2024
Total du Bilan	27 444 426	33 200 721
Capital social	4 461 532	4 461 532
Total des revenus	62 509 056	72 475 993
Résultat de l'exercice consolidé	218 409	943 507
Total des capitaux propres	5 674 694	6 618 202

DEUXIEME RESOLUTION

QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence de la résolution précédente, les actionnaires donnent au Conseil d'Administration quitus entier et sans réserve pour l'exercice de ses fonctions au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que pour l'ensemble des décisions prises jusqu'à la tenue de la présente assemblée.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

Les actionnaires décident d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2024 de 851 626 DT au compte Résultats Reportés.

QUATRIEME RESOLUTION

ATTRIBUTION DE JETONS DE PRESENCE

Les actionnaires décident d'attribuer au Conseil d'Administration des jetons de présence, au titre de l'exercice 2024, d'une valeur globale nette de 30 000 DT.

CINQUIEME RESOLUTION

APPROBATION DE CONVENTIONS

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et après avoir pris connaissance des conventions réglementées citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes, les actionnaires approuvent lesdites conventions dans leur ensemble.

SIXIEME RESOLUTION

NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'Assemblée Générale décide de nommer ERNST & YOUNG en tant que commissaires aux comptes pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

SEPTIEME RESOLUTION

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT DES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

L'appel à la candidature au poste d'administrateur représentant des actionnaires minoritaires lancée par le conseil d'administration est en cours et sera l'objet d'une Assemblée Elective dans les plus brefs délais.

HUITIEME RESOLUTION

POUVOIRS

Tous les pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour réaliser les formalités juridiques nécessaires.